

1^{er} signataire: Valentin Pellissier PLR

Date du plénum: mardi, 22 février 2022

Sujet: Extension du tarif réduit des bus Sédunois jusqu'à 25 ans

Réponse de la Municipalité

Lors du plénum du 22 février 2022, un postulat interpartis a été déposé afin d'étendre le tarif réduit des jeunes de moins de 25 ans pour les titres de transport individuels et pas uniquement pour les abonnements.

Après coordination entre CarPostal et le service de l'urbanisme et de la mobilité, il est proposé que le conseil municipal réponde comme suit aux postulants :

De manière générale, réduire le prix des transports publics par rapport au tarif adulte pour les personnes de moins de 25 ans et de plus de 16 ans est une mesure jugée pertinente car elle permet en effet d'offrir une aide pour cette catégorie d'âge et de l'habituer à prendre les transports publics même en âge de conduire. Cela étant, ce principe est déjà appliqué sur les abonnements des bus sédunois, avec une réduction de 25%.

L'extension du demi-tarif aux jeunes de moins de 25 ans pour tous les titres de transports des bus sédunois (billets individuels, cartes multicourses et city-tickets) est cependant clairement déconseillée pour les raisons suivantes :

Convention Alliance SwissPass

Lors de la création de l'Alliance SwissPass, les entreprises de transport membres du Service Direct National (SDN) et toutes les communautés tarifaires se sont engagées à travailler toutes ensemble afin de viser une simplification de l'accès aux transports publics pour les clients, y compris au niveau de la tarification. Elles ont alors formalisé cela dans une convention appelée : Convention de l'Alliance SwissPass (organisation nationale pour la collaboration des participants au Service direct des voyageurs) - C500. Elles ont également accepté de confier à l'Alliance SwissPass la gestion de plusieurs dispositions tarifaires accessoires, dont les réductions offertes par catégorie d'âge. Tout cela est réglé dans le T600 : Dispositions tarifaires accessoires communes du SDM et des communautés. Le but est de simplifier l'assortiment pour les clients en harmonisant certaines dispositions au niveau national. Accorder le demi-tarif aux jeunes jusqu'à 25 ans pour des titres de transport individuels irait clairement contre les principes fixés dans ces deux documents et créerait une exception supplémentaire au niveau national.

Effet faible de la mesure

Accorder le demi-tarif aux jeunes jusqu'à 25 ans profiterait principalement aux clients occasionnels. En effet, les jeunes qui utilisent souvent les transports publics ont soit un abonnement de parcours ou des Bus Sédunois et profitent de ce fait d'une réduction de 25% sur le prix de leur abonnement, soit ont un abonnement demi-tarif leur permettant d'accéder au prix réduit pour les titres de transport individuels (voir point suivant).

Abonnement demi-tarif suisse

L'Alliance SwissPass propose déjà un abonnement demi-tarif très bon marché aux jeunes de 16 à 25 ans. La première année, ils ne paient que CHF 120.- et dès la deuxième année plus que CHF 100.-. Avec ce prix, il est important de rappeler qu'ils ont accès aux tarifs réduits sur l'ensemble du Valais et de la Suisse, pas uniquement à Sion.

Réflexions tarifaires à l'échelle du Valais central

Des travaux sont en cours entre CarPostal et les CFF dans le but d'améliorer, simplifier et harmoniser les tarifs entre les différentes régions du Valais central. Une refonte des zones et gammes tarifaires est donc envisagée à moyen terme. La mise en œuvre de cette mesure créerait une exception qui ne serait pas appliquée sur les autres réseaux valaisans, cela étant difficile voire impossible à mettre en place dans le cadre d'une harmonisation.

De ce fait, le conseil municipal décide aujourd'hui de ne pas appliquer la réduction demi-tarif pour les jeunes de moins de 25 ans pour tous les titres de transport. Le conseil municipal est persuadé que les nombreuses améliorations progressivement implémentées doivent permettre d'attirer cette frange de la population à utiliser les transports en commun (augmentation des cadences, extension territoriale de la desserte, harmonisation tarifaire, promotion et communication, etc.).